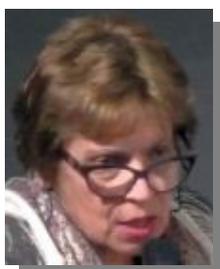


30 septembre 2015

Rencontres professionnelles sur le thème :
« Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts »

Synthèse de la table ronde n°2
« Gestion, Maintenance, Animation »



Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité

L'espace public est le lieu de mise en œuvre des politiques transverses, dont l'accessibilité pour tous.

L'espace public est avant tout fait pour l'homme et non pour la machine ou l'automobile. C'est un lieu de socialisation où il faut repenser le partage de l'espace et en particulier se préoccuper des plus faibles.

Le « design for all », souvent cité dans les colloques, exprime bien l'idée qu'au moment de la conception il faut penser à tous les utilisateurs potentiels (enfants, personnes âgées, handicapés).

Un espace public s'entretient. Si on y installe des équipements, il faut veiller à leur fonctionnement et à leur remplacement en temps utile.

La sécurité des usagers doit aussi être une préoccupation constante des gestionnaires d'espaces publics, de manière à empêcher ou réduire les actes d'incivilité qui nuisent au confort d'usage (déjections canines, poubelles, stationnements intempestifs....)

Le mobilier urbain doit être bien intégré dans son environnement et pas dangereux.

En résumé, l'usager doit être au cœur des préoccupations des professionnels de l'aménagement à chaque étape : conception, réaménagement, entretien.



Jean Cédric Landry, délégué de l'ordre des géomètres-experts

Pour être des espaces publics heureux, ceux-ci doivent permettre une multiplicité d'usages. C'est ce qu'attendent les futurs utilisateurs.

Les préoccupations des concepteurs et gestionnaires doivent être très variées.

En ce qui concerne la sécurité des espaces, il faut y penser dès l'élaboration du PLU.

Peut-il y avoir espace public heureux sans voisinage heureux ?

Par exemple, la réalisation de jardins privés au pied d'immeubles de logements est-elle pertinente ? Ce ne sera une réussite que si le gestionnaire met en place un « service après vente » adapté.

Les préoccupations de gestion doivent parfois être présentes dès le chantier : une médiation pendant les travaux peut éviter des appropriations intempestives.

Il faut souligner l'importance de la lumière naturelle dans les aménagements.

L'aspect normatif de la lumière artificielle peut générer des effets pervers : l'intensité lumineuse maximale gérée au coup par coup selon les permis de construire peut contribuer à créer un fouillis lumineux.

La préoccupation d'économie doit être présente dès le départ : il est dommage de concevoir des installations lumineuses sophistiquées qui devront être finalement être éteintes pour raison d'économie.

Il faut cultiver un art de vivre ensemble dans des espaces partagés.



Pierre-Marie Tricaud, représentant de la Fédération Française du Paysage (FFP)

Il y a plusieurs types d'espaces publics : ceux où le public est admis de façon contrôlée et ceux où le public « façonne » les espaces, où des choses imprévues peuvent se produire, ce que n'aiment pas les aménageurs et les gestionnaires.

On constate une privatisation croissante des espaces publics, qui peut aller jusqu'à la caricature des « gated communities » où il n'y a plus rien de public.

Les centres commerciaux sont de faux espaces publics, car certaines catégories de population en sont exclues (les SDF). De plus en plus, des espaces publics sont contrôlés par des compagnies privées et tout y est aseptisé.

Même si l'accès des espaces publics n'est pas limité, les usages de l'espace le sont. Aux États-Unis plus qu'en Europe, on trouve plus facilement des manifestations spontanées comme les orateurs publics, les petits commerces à la sauvette...

Pour concevoir des espaces heureux, le paysagiste travaille avec la nature, le spontané.

La tendance dans ce domaine est de contrôler de moins en moins le développement des aménagements et de laisser la nature à sa vie propre.

Mais les gestionnaires d'espace n'aiment pas le spontané. Cependant, tout ne peut pas s'inscrire dans des règlements. Un espace public n'est-il pas heureux que s'il peut s'y produire des choses imprévues ?



Arnaud Avezou, vice-président des professionnels du mobilier urbain (PROMU)

Le fabricant de mobilier urbain est confronté à deux attitudes de la part des collectivités locales. La première se focalise sur l'aspect fonctionnel et sécuritaire du mobilier. La seconde est plus ouverte et associe des architectes et des paysagistes dans une vraie démarche de conception du mobilier dans son environnement. C'est bien sûr la seconde démarche qui est préférable, car elle

permet de fournir des solutions véritablement adaptées.

Le mobilier urbain devrait être un outil indispensable du projet urbain.

Il n'existe pas de prototype de banc, par exemple, qui réponde à toutes les situations. Dans un lieu d'attente où l'utilisateur ne reste que quelques minutes, il n'est pas aberrant de proposer une banquette sans dossier. Dans un lieu de repos comme un parc public, il faut bien sûr installer des bancs avec dossiers.

Il faut se garder de tout normaliser. Une hauteur d'assise identique pour tous les bancs n'a pas de sens. Elle dépend du type d'utilisateurs des différents espaces.

Un beau mobilier urbain est respecté, quels que soient les quartiers où il est installé. Il faut entendre beau au sens de bien adapté au lieu et à l'usage, et pas uniquement dans le sens esthétique.

Le souci de maintenance doit bien sûr être intégré dès la conception du produit, mais la maintenance est essentiellement liée au type de matériau utilisé.



Lætitia Lafforgue, présidente de la Fédération nationale des Arts de la rue

La Fédération, créée il y a 18 ans, regroupe des compagnies théâtrales, des artistes et des collectivités. Elle défend des valeurs : libertés d'expression et de circulation dans l'espace public, égalité territoriale pour l'expression artistique. Ses membres sont des praticiens de l'espace public, dernier lieu de la mixité

sociale.

Ils sont très inquiets devant la privatisation galopante de l'espace public et la réduction des lieux d'échanges. Les règles d'utilisation de l'espace public ressemblent à un bottin. Tout artiste qui se produit dans l'espace public a reçu au préalable une autorisation : il n'y a plus d'expression spontanée, d'autant plus que les tensions politiques des dernières années ont renforcé cette tendance. On prévoit même des murs dévolus uniquement au street art !

La loi a interdit pour la première fois les visages masqués dans l'espace public en 2010. L'État s'approprie l'espace public, pourquoi pas si c'est pour en empêcher la privatisation !

L'espace public n'est pas défini par des bâtiments, ce n'est pas non plus un lieu de circulation : ce sont les gens qui le font, et c'est en leur permettant l'usage et l'occupation qu'on évitera l'insécurité.

La Fédération a proposé au ministère de la Culture de réunir tous les protagonistes de l'espace public autour d'une table pour en discuter : usagers, ministères concernés, un préfet, des concepteurs. Le ministère a préféré diligenter une mission sur le sujet, dont le rapport sera rendu en octobre.

Devrait figurer parmi les propositions celle qui est portée par la Fédération et qui consiste à créer un fonds 1% travaux publics afin d'aider la création artistique dans l'espace public.



François Bertrand, sous-directeur à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

La question de l'usage des espaces publics n'est au cœur des préoccupations du ministère en charge de l'aménagement durable, qui est plus à l'aise dans la définition des outils de l'urbanisme et de l'aménagement. Il est cependant porteur de quelques sujets qui concernent l'usage des espaces publics.

Tout d'abord, la sécurité et la sûreté des espaces publics, qui ont fait l'objet d'un guide récent du CEREMA, qui rappelle les règles fondamentales d'une réglementation de 15 ans.

La « nature en ville » est une autre politique portée par le ministère ; elle met en avant les bénéfices sur la santé physique et mentales des habitants.

L'éco-conception de la ville est un thème majeur du ministère mis en œuvre à la suite des lois Grenelle. Vingt critères ont été répertoriés pour contribuer à la définition d'un écoquartier. Parmi ces critères, quatre correspondent aux bonnes pratiques que devraient avoir les habitants de ces quartiers.

Pour conclure, quelques idées ou pistes à développer :

- la société change : l'espace heureux d'aujourd'hui ne sera peut-être pas celui de demain. Il suffit de constater qu'il y a un vaste mouvement qui fait passer de la possession des objets à leur simple usage quand c'est nécessaire.
- On ne conçoit plus d'agora ou d'amphithéâtre dans les espaces publics, qui étaient pourtant la panacée dans les années 70 : les usages changent et la conception des espaces doit

suivre l'évolution de la société.

- On peut avoir des espaces publics heureux sans aménagements sophistiqués. Un bon exemple en est donné par l'aménagement de certains quais de Seine où on s'est contenté de fermer l'espace à la circulation motorisée et à installer des activités et cafés éphémères.
- Autre exemple parisien : les permis de jardiner qui sont octroyés à des particuliers dans certains espaces publics.

De manière générale, pour avoir des espaces publics heureux, soyons à l'écoute de la société globale.